

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 19 juillet 2010 à Villemoirieu

COMPTE RENDU DETAILLE

Présents :

<i>Mesdames et Messieurs</i>		<i>Commune</i>
BELLON Henri		Annoisin Châtelans
FERRET Gérard		Chamagnieu
BOUVIER PATRON	STUPKA	Chozeau
MOYNE-BRESSAND	N KAOUA Pascal	Crémieu
DUPRAS Auguste	GASC Denis	
BRAILLON Dominique	DAINA Louis	Dizimieu
MERLE Annick	LAMBERTI Roger	Frontonas
CHOLLIER Patrick	LAJOIE Michel	Hières sur Amby
CHAPIT Didier	ANDREOSSO Richard	La Balme les Grottes
BRENIER Jean Yves	BRYNIARSKI Christophe	Leyrieu
BOURGIER Bernard	CAVAGNIS Pierrette	Moras
TESTE Pierre	QUILES Joseph	Optevoz
PERROT Pierre	MICHUT Louis	Panossas
BLERIoT Georges	BEKHIT Thierry	St Romain de Jalionas
LEVY Henri	DESCAMPS Gil	
FRACHETTE Isabelle	BRES Gilbert	Siccieu St Julien Carizieu
GINON Yves		Soleymieu
VIALLET Bernadette		Verna
BOUCHOU Christiane		Vertrieu
MOLINA Adolphe		Veysillieu
MILLOT Christian	COSSIAUX Patrick	Villemoirieu
BRACCO Jacques		

Excusés

Messieurs GENTIL Yves, COURSIMAULT, DIAZ DEPPE, DESVIGNES, ASLANIAN, ZAMBERNARDI, GENTIL Gérard, SPITZNER, MAZZARO, HOTE.

Rappel de l'ordre du jour

1 - approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 juin 2010

2 - points par compétence

Administration générale

- *Point* : changement des représentants de la commune de Dizimieu suite à l'élection municipale, comme délégués à la communauté de communes de l'Isle Crémieu
- *Délibération* : modification de la composition du bureau de la communauté de communes de l'Isle Crémieu suite à la dernière élection municipale sur la commune de Dizimieu
- *Délibération* : désignation des représentants de la commune de Dizimieu aux différentes commissions de la communauté de communes de l'Isle Crémieu
- *Délibération* : nouvelle désignation des représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu au syndicat mixte Nord Dauphiné
- *Délibération* : nouvelle désignation des représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu au SYMBORD
- *Délibération* : création de l'emploi de rédacteur territorial principal correspondant à la fonction de chargé de développement
- *Délibération* : création de l'emploi d'éducateur territorial chef de jeunes enfants correspondant à la fonction de directrice de la halte garderie

Finances

- *Décision modificative* : transfert du compte 022 au compte 6711

Développement économique

- *Délibération* : ZA des sambètes : vente de terrain
- *Délibération* : PA de Buisson Rond : vente de terrain

3 - Questions diverses

► Vérification du quorum :

- existence de pouvoirs nombre de votants : 1 pouvoir de Madame DIAZ DEPPE à Monsieur Gérard FERRET
- 35 présents et 36 votants.
- nomination d'un secrétaire de séance : Christian MILLOT est nommé secrétaire de séance

1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 juin 2010

Le président demande au conseil de communauté de valider le compte rendu du conseil de communauté qui s'est tenu le 24 juin dernier.

Le compte rendu du conseil de communauté du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

2 – Points par compétence

2-1 Administration générale

Rapporteur : Monsieur Adolphe MOLINA, président

Le président annonce au conseil que suite à l'élection d'un nouveau conseil municipal en date du 10 juin 2010 sur la commune de Dizimieu, il convient :

- d'informer le conseil de communauté des nouveaux représentants de la commune de Dizimieu au sein de ce même conseil ;
- de prendre des délibérations portant désignation d'un nouveau membre au bureau représentant la commune de Dizimieu, portant désignation des représentants de la commune de Dizimieu aux commissions de travail de la CC de l'Isle Crémieu, portant nouvelle désignation des représentants de la CC de l'Isle Crémieu au SMND et portant nouvelle désignation des représentants de la CC de l'Isle Crémieu au SYMBORD.

2-1-1 *Point* : Changement des représentants de la commune de Dizimieu suite à l'élection municipale, comme délégués à la communauté de communes de l'Isle Crémieu

Les représentants des communes au conseil de communauté sont désormais les suivants :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Annoisin-Châtelans	Yves GENTIL	Henri MERMET
	Henri BELLON	Marcel GAUTHIER
Chamagnieu	Henri Paul COURSIMAULT	Rolland FRANCO
	Gérard FERRET	Delphine CLAUZON
	Sophie DIAZ-DEPPE	
Chozeau	Gilles DESVIGNES	Annie GAILLARD
	Christophe LALICHE	André STUPKA
	Denis BOUVIER PATRON	Pierre LEMOIS

Crémieu	Alain MOYNE-BRESSAND	Georges MAGNIN-FIAULT
	Joseph ASLANIAN	Didier DEMARS
	Michel NEYRET	Renée FLAMAND
	Auguste DUPRAS	Pascal N'KAOUA
	Denis GASC	Sandra THOMAS
Dizimieu	Louis DAINA	Daniel COCHET
	Dominique BRAILLON	Christine BOCHET
Frontonas	Annick MERLE	Raymond RICHARD
	Jacques ZAMBERNARDI	Annick LAVOREL
	Roger LAMBERTI	Lucienne MORTON
Hières sur Amby	Patrick CHOLLIER	Cathy ANTOINE
	Michel LAJOIE	Karim BERRABAH
	Chahid EL AMINE	Alain COIFFET
La Balme Les Grottes	Didier CHAPIT	Pierre BASSET
	Richard ANDREOSSO	Jean-Claude MAYRAND
Leyrieu	Jean-Yves BRENIER	Jean-Paul CROLLARD
	Christophe BRYNIARSKI	Bernard RATIGNIER
Moras	Bernard BOURGIER	Eric SUCILLON
	Pierrette CAVAGNIS	Jean-Pierre GEOFFROY
Optevoz	Pierre TESTE	Annie LOSILLA
	Joseph QUILES	Ariane LAMY
Panossas	Pierre PERROT	Pierre LIATARD

	Louis MICHUT	Françoise GENDRON
Saint Baudille de la Tour	René COCHET	Ludovic BIESSY
	Stéphanie PELISSON	Fabien FLEURY
Saint-Romain de-Jalionas	Georges BLERIoT	Alain DAUTRIAT
	Thierry BEKHIT	Bernard MORTIER
	Bernard BOUCHET	Pascal MICHAUD
	Gil DESCAMPS	Maguy BLERIoT
	Henri LEVY	René SEILLET
Siccieu Saint-Julien Carizieu	Isabelle FRACHETTE	Yvette DREVET
	Gérard GENTIL	Gilbert BRES
Soleymieu	Yves GINON	Sylvain CARRIOT
	Nicole BERTHOLON	Vincent MALLIER
Verna	Eric VIZIER	Andrée-Jeanne CRAPIE
	Bernadette VIALLET	Léon-Paul MORGUE
Vertrieu	Francis SPITZNER	Christiane BOUCHOU
	Gilles RAPET	Hervé DECEVRE
Veyssillieu	Adolphe MOLINA	Marc BERNARD
	Joël MAZZARO	Marie-Claire BIANCO
Villemoirieu	Daniel HOTE	Guy-Alain BOTUA
	Christian MILLOT	Patrick COSSIAUX
	Jacques BRACCO	Joëlle VARCELICE

2-1-2 *Délibération* : modification de la composition du bureau de la communauté de communes de l'Isle Crémieu suite à la dernière élection municipale sur la commune de Dizimieu

Délibération

Conformément à l'article 2-3 des statuts de la CC de l'Isle Crémieu, le conseil de communauté élit un bureau parmi les délégués communautaires titulaires composé des membres suivants : le président, les vice-présidents et d'un membre issu de chaque commune membre.

Louis DAINA se présente comme représentant la commune de Dizimieu.

Le président propose aux conseillers communautaires de voter.

Après vote, le bureau de la communauté de communes de l'Isle Crémieu se compose comme suite :

Commune	Membres
Annoisin Châtelans	Yves GENTIL
Chamagnieu	Henri Paul COURSIMAULT
Chozeau	Gilles DESVIGNES
Crémieu	Joseph ASLANIAN
Dizimieu	Louis DAINA
Frontonas	Annick MERLE
Hières sur Amby	Patrick CHOLLIER
La Balme les Grottes	Didier CHAPIT
Leyrieu	Jean-Yves BRENIER
Moras	Bernard BOURGIER
Optevoz	Pierre TESTE
Panossas	Pierre PERROT
Saint Baudille de la Tour	Stéphanie PELISSON
Saint Romain de Jalionas	Georges BLERIOT
Siccieu St Julien Carizieu	Isabelle FRACHETTE
Soleymieu	Yves GINON
Verna	Bernardette VIALLET
Vertrieu	Francis SPITZNER
Veyssillieu	Adolphe MOLINA
Villemoirieu	Christian MILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté adopte à l'unanimité cette composition du bureau de la communauté de communes de l'Isle Crémieu.

2-1-3 *Délibération* : désignation des représentants de la commune de Dizimieu aux différentes commissions de la communauté de communes de l'Isle Crémieu

Délibération

Le président rappelle que c'est au conseil de communauté de désigner sur proposition des communes, les membres des commissions de travail de l'EPCI (article 28 du règlement intérieur de la CC de l'Isle Crémieu).

Suite à la nouvelle élection municipale et après proposition du conseil municipal de la commune de Dizimieu en date du 10 juin 2010, le président propose de nommer les membres des commissions :

Commission Développement économique

Louis DAINA titulaire
Dominique BRAILLON suppléant

Commission Politique du logement

Christine BOCHET titulaire
Pierre Yves RAFFI suppléant

Commission voirie

Daniel COCHET titulaire
Renée LAURENT suppléant

Commission Environnement et perspectives

Pierre Yves RAFFI titulaire
Christine BOCHET suppléant

Commission Culture et cadre de vie

Christine BOCHET titulaire
Jacques VIALLANEIX suppléant

Commission Transfert de charges

Louis DAINA titulaire
Jacques VIALLANEIX suppléant

Commission Communication

Christian PAULTRE titulaire
Jacques VIALLANEIX suppléant

Commission Action sociale

Dominique BRAILLON titulaire
Christine BOCHET suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

2-1-4 *Délibération* : nouvelle désignation des représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu au syndicat mixte Nord Dauphiné

Délibération

Le président rappelle au conseil de communauté que par délibération du 19 mai 2008, les représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu ont été désignés au syndicat mixte Nord Dauphiné.

Conformément aux statuts du SMND en son titre 3 – article 7-1, le conseil syndical est composé d'un titulaire et d'un suppléant égal au nombre de communes composant la collectivité membre du syndicat + un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 5 000 habitants de la collectivité adhérente (en sachant que la première tranche est considérée comme commencer à 5001 habitants).

Aussi, le conseil de communauté doit désigner 23 délégués titulaires (20 au titre du nombre de communes + 3 au titre de la population) et 20 délégués suppléants (en référence à la population RGP 1999 soit 18 332 habitants).

Suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Dizimieu en date du 10 juin 2010, il convient de désigner de nouveau les représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu au syndicat mixte Nord Dauphiné, comme suit.

Titulaires	commune	Suppléants	commune
Henri MERMET	Annoisin-Châtelans	Marielle REPELIN	Annoisin-Châtelans
Jean-Yves CADO	Chamagnieu	Henri-Paul COURSIMAULT	Chamagnieu
Sophie DIAZ-DEPPE	Chamagnieu		
Denis BOUVIER-PATRON	Chozeau	Pierre LEMOIS	Chozeau
Didier DEMARS	Crémieu	Régis PILLOIX	Crémieu
Christine BOCHET	Dizimieu	Pierre-Yves RAFFI	Dizimieu
Jean GRAWAY	Frontonas	Marc TRUCHET	Frontonas
Raphaël JAILLET	Leyrieu	Jean-Paul DOUCET	Leyrieu
Bernard BOURGIER	Moras	Pierrette CAVAGNIS	Moras
Joseph QUILLES	Optevoz	Philippe LANSREY	Optevoz
Louis MICHUT	Panossas	Marcel MONICHON	Panossas
Henri LEVY	St Romain de J.	Georges BLEROT	St Romain de J.
René SEILLET	St Romain de J.		
Dominique DELORME	Siccieu St Jullien C.	Gilbert BRES	Siccieu St Jullien C.
Delphine BAUDOIN	Soleymieu	Yves GINON	Soleymieu
Gilles RAPET	Vertrieu	Olivier MOLLARD	Vertrieu
Marc BERNARD	Veyssilieu	Yves POTIER	Veyssilieu
Jacques BRACCO	Villemoirieu	Gérard GUICHARDON	Villemoirieu
Christian MILLOT	Villemoirieu		
Cathy ANTOINE	Hières sur Amby	Michel LAJOIE	Hières sur Amby
Pierre BASSET	La Balme les Grottes	Cyrille VALES	La Balme les Grottes
René COCHET	St Baudille de la Tour	Pierre LANOUE	St Baudille de la Tour
Andrée-Jeanne CRAPIE	Verna	Léon-Paul MORGUE	Verna

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté adopte à l'unanimité ces désignations.

2-1-5 *Délibération* : nouvelle désignation des représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu au SYMBORD

Délibération

Le président rappelle au conseil de communauté que la CC de l'Isle Crémieu adhère au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné au titre du Schéma de Cohérence Territorial et du Contrat de Développement Rhône Alpes.

Par délibération du 5 février 2009, le comité syndical du SYMBORD a modifié ses statuts sur la modification des règles de représentativité (article 5.1) soit :

- pour la compétence SCOT, 1 délégué titulaire par tranche de 2 000 habitants + bonification de 1 délégué par structure intercommunale et 1 délégué suppléant par tranche de 2500 habitants.
- pour la compétence CDRA, 1 délégué titulaire par tranche de 2 000 habitants + bonification de 1 délégué par structure intercommunale et 1 délégué suppléant par tranche de 2500 habitants.

La répartition par tranche d'habitants a été modifiée concernant les délégués communautaires de l'Isle Crémieu, comme suit :

SCOT/CDRA	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
12 (au lieu de 11)	9 (au lieu de 11)

Suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Dizimieu en date du 10 juin 2010, il convient de désigner de nouveau les représentants de la communauté de communes de l'Isle Crémieu au syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, comme suit :

Titulaires	Suppléants
Adolphe MOLINA Jacques ZAMBERNARDI Daniel HOTE Alain MOYNE BRESSAND Gil DESCAMPS Yves GENTIL Didier CHAPIT Pierre TESTE Jean-Yves BRENIER Michel LAJOIE Louis DAINA Georges BLEROT	Louis MICHUT Bernard BOURGIER Bernard BOUCHET Henri BELLON Francis SPITZNER Joseph QUILES Christophe BRYNIARSKI Patrick CHOLLIER Dominique BRAILLON

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté adopte à l'unanimité ces désignations.

Monsieur MOLINA signale aux conseillers communautaires que les deux délibérations suivantes, portant sur des créations d'emploi, sont proposées au vote du conseil suite à des avancements de grade par ancienneté.

2-1-6 *Délibération* : création d'un emploi de rédacteur territorial principal correspondant à la fonction de chargé de développement

Délibération

Le président informe les conseillers communautaires que Madame Emmanuelle DUMONT, rédacteur territorial, remplit les conditions d'avancement de grade par ancienneté et peut prétendre à un emploi de rédacteur territorial principal, ayant reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 4 février 2010.

Le président demande donc aux conseillers communautaires l'autorisation de créer un emploi de rédacteur territorial principal correspondant à la fonction de chargé de développement à temps plein à compter du 1^{er} août 2010 et d'y nommer Madame Emmanuelle DUMONT.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité:

- accepte de créer à compter du 1^{er} août 2010 un emploi rédacteur territorial principal correspondant à la fonction de chargé de développement à temps plein;
- valide les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé inscrits au budget 2010.
- autorise le président à signer tous les documents administratifs nécessaires.

2-1-7 *Délibération* : création d'un emploi d'éducateur territorial chef de jeunes enfants

Délibération

Le président informe les conseillers communautaire que Madame Martine MARIE, éducateur territorial de jeunes enfants, remplit les conditions d'avancement de grade par ancienneté et peut prétendre à un emploi d'éducateur territorial chef de jeunes enfants, ayant reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 4 février 2010.

Le président demande donc aux conseillers communautaires l'autorisation de créer un emploi d'éducateur territorial chef de jeunes enfants correspondant à la fonction de directrice de la halte garderie à temps non complet à compter du 1^{er} juillet 2010 et d'y nommer Madame Martine MARIE.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- accepte, de créer à compter du 1^{er} juillet 2010 un emploi d'éducateur territorial chef de jeunes enfants correspondant à la fonction de directrice de la halte garderie à temps non complet;
- valide les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé inscrits au budget 2010.
- autorise, le président à signer tous les documents administratifs nécessaires.

2-2 Voirie

Rapporteur : Monsieur Christian MILLOT, vice-président en charge des finances.

2-2-1 *Décision modificative* : Transfert du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6711 « intérêts moratoires et pénalités sur marchés » suite aux indemnisations des entreprises du pôle petite enfance

Délibération

Le vice-président en charge des finances informe le conseil que suite à l'arrêt de chantier du pôle petite enfance, il est nécessaire de régler aux entreprises les frais d'immobilisation du matériel.

Ces frais concernent l'entreprise de gros œuvre (Ray) pour la grue, la base de vie du chantier, l'abonnement EDF, le coffrage métallique et les barrières heras pour la période du 15 mars au 15 juin 2010.

Pour le paiement, le vice président propose de virer le montant nécessaire, soit 30 000€ des dépenses imprévues (compte 022) aux intérêts moratoires/pénalités sur marchés (compte 6711).

38554 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ISLE-CREMIEU BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2010
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

virement de crédit

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionn	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur march	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, cette décision modificative.

2-3 Développement économique

Rapporteur : Monsieur Pierre PERROT, vice-président en charge du développement économique

2-3-1 Délibération : ZA des Sambètes : vente de terrain

Délibération

Le vice-président en charge du développement économique informe le conseil communautaire que Monsieur CALABRIA, gérant de la société Aquaterr' a sollicité la communauté de communes de l'Isle Crémieu pour l'acquisition d'une bande de terrain supplémentaire, d'une surface d'environ 1 000 m² situé sur la zone artisanale des Sambètes sur la commune de St Romain de Jalionas.

Cette société spécialisée dans la remise en forme et les soins est actuellement présente sur la zone et souhaiterait acquérir un terrain supplémentaire pour s'agrandir et développer son activité.

Ainsi, le vice-président en charge du développement économique demande l'autorisation au conseil de céder 1 000 m² détachés de la parcelle AB 1324 à Monsieur CALABRIA, ou toute autre personne physique ou morale qu'il se substituerait et dont elle restera solidaire, au prix de 25 € HT / m².

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à cette vente.

2-3-2 Délibération : PA de Buisson Rond : vente de terrain

Délibération

Le vice-président en charge du développement économique informe le conseil communautaire que Monsieur et Madame SEGURA, gérant de la société SARL SEGURA a sollicité la communauté de communes de l'Isle Crémieu pour l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 2 800 m² situé sur le Parc d'activité de Buisson Rond sur la commune de Villemoirieu.

Actuellement installée à Crémieu, la société a besoin de se développer et de s'installer dans des locaux plus importants. Il est envisagé de construire un bâtiment d'environ 600 m².

Le vice-président en charge du développement économique demande l'autorisation au conseil de céder environ 2800 m² détachés des parcelles AC 429 et 434 à Monsieur et Madame SEGURA, ou toute autre personne physique ou morale qu'il se substituerait et dont elle restera solidaire, au prix de 28.6 € HT/m², compte tenu de la bande de zone non aedificandi qui empêche toute construction de voie de circulation et de stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à cette vente.

3. Questions diverses

- Monsieur MOLINA informe les conseillers communautaires que l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau portera sur le devenir de l'intercommunalité.

Il est du devoir des élus communautaires de se poser les bonnes questions s'agissant des évolutions à venir dans le paysage administratif local : en effet, des réformes en profondeur auront lieu avec des incidences sur le territoire du Nord Isère et sur notre intercommunalité.

Monsieur MOLINA pense qu'il vaut mieux agir pour ne pas subir les évolutions à venir : il proposera des pistes de travail aux membres du bureau.

- Monsieur MILLOT, en qualité de vice président en charge de la voirie, rappelle aux communes que tous les travaux concernant la voirie intercommunale doivent être décidés et validés par la communauté de communes. Si des travaux sont effectués sans accord de la communauté de communes, la prise en charge n'aura pas lieu.

- Monsieur MOLINA signale aux conseillers communautaires que l'entreprise RAY, entreprise de maçonnerie attributaire du marché de travaux pour la construction du pôle petite enfance, connaît de graves difficultés suite à la résiliation du marché de travaux. Il lance un appel aux communes qui ont des travaux de maçonnerie et suggère à ces communes de consulter également cette entreprise.

- Monsieur MOLINA informe les conseillers communautaires que des affiches sur la Mission Locale Nord Isère leur ont été remises : il remercie les communes de les afficher dans leur mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les délégués communautaires et lève la séance à 18h20.

Il invite les délégués communautaires à un pot offert par le maire de la commune de Dizimieu, nouvellement élu et l'en remercie par avance.